

# CAS SIP – Foire aux questions (FAQ)

## **Je n'ai pas de Bachelor mais je peux prouver une solide expérience en réinsertion professionnelle, puis-je m'inscrire au CAS ?**

Si vous n'avez pas de Bachelor, mais êtes titulaire d'un diplôme du tertiaire B (école supérieure ou brevet) en lien avec le travail social, vous êtes également éligible. Votre dossier sera examiné par le comité pédagogique dans la mesure où au moins 60% des effectifs du CAS doivent être titulaires d'un Bachelor (ou d'un niveau de formation supérieur).

Si vous êtes diplômé-e du secondaire 2 (par exemple CFC), vous pouvez être éligible à condition de justifier d'une grande expérience professionnelle dans le domaine de l'insertion. Votre dossier sera examiné par le comité pédagogique qui pourra vous proposer de passer par une [validation des acquis de l'expérience](#) (VAE).

En plus de votre inscription, il vous sera demandé d'adresser un dossier (4-6 pages) présentant un cas pratique. Vous serez accompagné-e pour constituer ce dossier, qui sera examiné par un jury de trois personnes. Veuillez noter que cette procédure coûte Fr. 500.- en plus des frais d'inscription et des frais d'écolage.

En cas de doute sur votre situation, nous vous invitons à contacter l'équipe du CAS SIP : [cas.sip-hets@hefr.ch](mailto:cas.sip-hets@hefr.ch)

## **J'ai un Bachelor mais pas en travail social, puis-je m'inscrire au CAS ?**

Oui, à condition que votre Bachelor ait été obtenu dans une discipline proche du travail social (par ex. sciences de l'éducation, sociologie, psychologie, etc.) et que vous puissiez justifier d'une expérience professionnelle dans l'insertion d'au moins 1 an et à au moins 50%.

Dans tous les cas, il est conseillé de prendre contact avec l'équipe du CAS SIP : [cas.sip-hets@hefr.ch](mailto:cas.sip-hets@hefr.ch)

## **Pour qui s'adresse la VAE ?**

La voie d'accès de la VAE s'adresse aux candidat-e-s qui n'ont pas les titres de formation requis mais qui disposent néanmoins d'une solide expérience professionnelle dans l'insertion.

## **Je ne travaille actuellement pas dans le domaine de l'insertion professionnelle mais je souhaite suivre ce CAS pour un futur emploi, est-ce possible ?**

Non, le CAS SIP est réservé exclusivement à des personnes travaillant actuellement dans le domaine de l'insertion professionnelle. Il ne s'adresse pas à des personnes souhaitant entreprendre une reconversion professionnelle.

## **Existe-t-il d'autres CAS portant sur la thématique de la (ré)insertion professionnelle ?**

Oui, le CAS SIP fait partie du programme romand HES-SO de la formation à l'insertion professionnelle ([PROFIP](#)). Ce programme rassemble trois formations :

- Le présent CAS de Spécialiste en insertion professionnelle (HETS Fribourg ou HETS Genève)
- Le CAS en Job coaching et placement actif (HES-SO Valais)
- Le CAS en Développement de mesures d'insertion socio-professionnelle (HETS Fribourg)